

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2243 ET 2244 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2243 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 530 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation » ;
- Règlement numéro 2244 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 865 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs ».

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 décembre 2018.

Les présents règlements entrent en vigueur le 8 janvier 2019 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 8 janvier 2019.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*